



Est-il possible d'établir 2 contrats saisonniers

Par Lucbe

Bonjour,

Je loue actuellement un local commercial avec un bail saisonnier de 6 mois d'avril à fin septembre. Est-il possible d'établir un 2e bail saisonnier d'octobre à fin mars (6 mois) au même locataire, et pour la même activité ?

Si cela est possible, ces 2 baux saisonniers pourraient être renouvelés les années suivantes...

Il y a-t-il un risque que le bail devienne dès lors un bail commercial 3/6/9 ?

Je vous remercie

Cordialement